

ISO/TC 188

Secrétariat: SIS

Début de vote:  
**2019-06-18**

Vote clos le:  
**2019-08-13**

---

---

## Petits navires — Capacité de charge maximale

*Small craft — Maximum load capacity*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)  
Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7c3f3c8b-0f0b-4445-bbd1-631a5523b741/iso-fdis-14946>

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

**TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN**



Numéro de référence  
ISO/FDIS 14946:2019(F)

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)  
Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7c3f3c8b-0f0b-4445-bbd1-631a5523b741/iso-fdis-14946>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
1 <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
2 <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
3 <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
4 <b>Nombre maximal de personnes</b> .....	<b>2</b>
5 <b>Charge maximale mML</b> .....	<b>2</b>
6 <b>Charge maximale pour la plaque du constructeur, <math>m_{MBP}</math></b> .....	<b>3</b>
7 <b>Manuel du propriétaire</b> .....	<b>3</b>
<b>Annexe ZA (informative) Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de 2013/53/UE</b> .....	<b>4</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>5</b>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
 (standards.iteh.ai)

Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7c33c8b-0f0b-4f45-bbd1-631a5523b741/iso-fdis-14946>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html](http://www.iso.org/iso/fr/avant-propos.html)

Le présent document a été élaboré par le comité technique TC 188, *Petits navires*.

La présente seconde édition annule et remplace la première édition (ISO 14946:2001), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principaux changements par rapport à la première édition sont les suivants:

- zone d'occupation clarifiée, et dessins ajoutés;
- définitions mises à jour;
- référence au manuel du propriétaire mise à jour;
- clarification que le lest inclus dans MML ne comprend pas le lest ajouté par le fabricant pour être conforme à la 12217;
- clarification que l'équipement optionnel n'est pas compris dans [l'Article 6](#).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/members.html](http://www.iso.org/members.html).

# Petits navires — Capacité de charge maximale

## 1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les éléments inclus dans la charge maximale d'un petit navire sans dépasser les limites fixées par d'autres normes ISO relatives à la stabilité, au franc-bord, à la flottabilité, et la prévention des chutes par-dessus bord. Il établit également des exigences concernant les sièges et les zones d'occupation pour les membres de l'équipage.

Il n'est pas applicable aux motos aquatiques, couvertes par l'ISO 13590.

## 2 Références normatives

Il n'y a pas de référence normative dans le présent document.

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins de ce document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et la CEI gèrent des bases de données terminologiques à utiliser pour la normalisation aux adresses suivantes:

- Plateforme de navigation ISO en ligne: disponible sur <https://www.iso.org/obp>
- CEI Electropedia: disponible sur <http://www.electropedia.org/>

### 3.1

#### masse du bateau lège

$m_{LCC}$

masse du bateau en condition de bateau lège

Note 1 à l'article: Se référer à l'ISO 8666.

### 3.2

#### siège

surface, horizontale ou proche de l'horizontale, sur laquelle il est prévu qu'une personne s'assie et dont les dimensions minimales sont de 400 mm de large par 750 mm de long, comprennent un espace libre pour les pieds en avant du siège

Note 1 à l'article: Voir la [Figure 1](#).

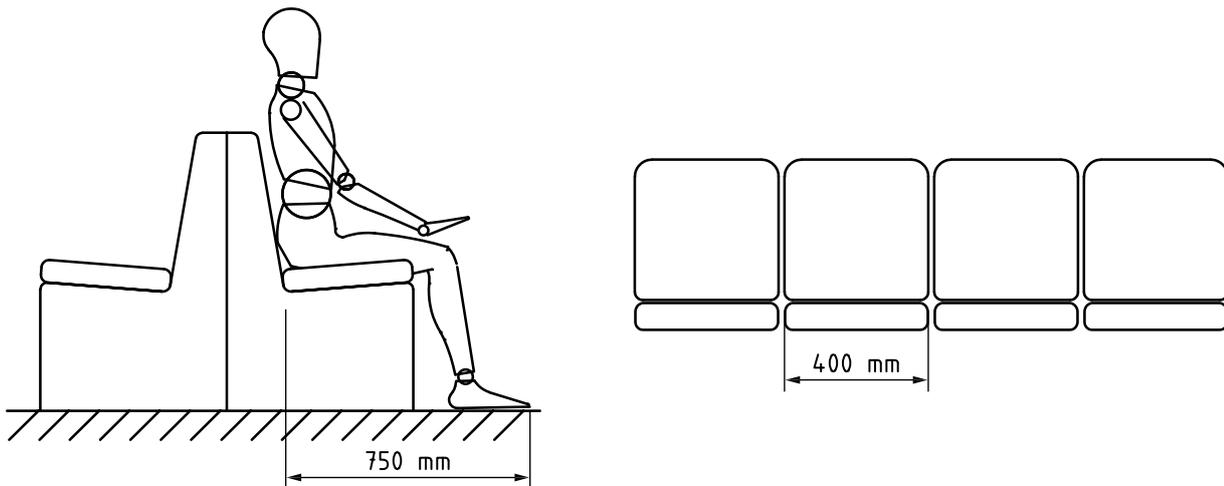


Figure 1 — Dimensions d'un siège

### 3.3 surface d'occupation

espace libre au sein du bateau prévu pour que les personnes se tiennent debout ou s'appuient à condition de qu'une surface d'au moins de 400 mm x 400 mm soit disponible pour accueillir ainsi chaque personne

### 3.4 bateau petit navire

bateau de plaisance et autre bateau utilisant un équipement similaire, d'une longueur de coque ( $L_H$ ) inférieure ou égale à 24 m

## 4 Nombre maximal de personnes

Le nombre maximal de personnes à transporter recommandé par le constructeur lorsque le bateau fait route ne doit pas dépasser le nombre de personnes pour lesquelles des sièges et/ou des surfaces d'occupation sont assignées par le constructeur et dont les dimensions sont définies aux 3.2 et 3.3.

NOTE Le nombre maximal de personnes peut être limité par d'autres normes, en particulier celles relatives au franc-bord, à la stabilité, à la flottabilité et à la prévention des chutes par-dessus bord.

## 5 Charge maximale mML

Il s'agit de la charge que le bateau est conçu pour supporter en plus de la masse du bateau lège, qui comprend les éléments suivants:

- la masse de l'équipage, limitée à 75 kg par personne;  
NOTE L'ISO 12217-3 et l'ISO 6185 (toutes les parties) permettent la charge d'une demi-personne pour un enfant pesant jusqu'à 37,5 kg.
- les effets personnels de l'équipage;
- les provisions et la cargaison (le cas échéant), les denrées sèches, les liquides consommables;
- le contenu de tous les réservoirs de stockage installés à demeure remplis à 95 % de leur capacité maximale, comprenant le carburant, l'eau potable, les eaux noires, les eaux grises, l'huile de lubrification et hydraulique, les réservoirs à appâts et/ou les viviers;

plus

- e) l'eau des ballasts à 100 % de leur capacité;
- f) les liquides consommables contenus dans des réservoirs portatifs (eau potable, carburant) remplis à 95 % de leur capacité maximale;
- g) l'annexe ou autre embarcation prévue pour être transportée à bord, et tout moteur hors-bord qui leur est associé;
- h) le ou les radeaux de survie, s'ils sont transportés en supplément du minimum requis pour le matériel essentiel de sécurité;
- i) les denrées non comestibles et les équipements normalement transportés à bord et non compris dans la liste de l'équipement standard du constructeur, par exemple les équipements intérieurs mobiles, les outils, les pièces de rechange et les ancres supplémentaires;
- j) une marge tenant compte de la masse maximale des équipements et accessoires d'accastillage optionnels non compris dans l'équipement de base du constructeur.

NOTE 1 Les radeaux de survie ne sont pas compris dans le matériel essentiel de sécurité pour les catégories de conception C et D. Voir la série ISO 12217 pour la description des catégories de conception.

À titre d'information, il convient de ne pas compter moins de 20 kg d'effets personnels par personne sur un bateau habitable.

NOTE 2 Le ballast requis par le fabricant d'être rempli pour la stabilité du bateau tel que défini dans l'ISO 12217 n'est pas compris dans le 5 d).

## 6 Charge maximale pour la plaque du constructeur, $m_{MBP}$

La charge maximale devant figurer sur la plaque du constructeur doit correspondre à la masse  $m_{MBP}$ , en kg qui comprend les éléments suivants:

- a) la masse de l'équipage limitée à 75 kg par personne;
 

NOTE L'ISO 12217-3 et l'ISO 6185 (toutes les parties) permettent la charge d'une demi-personne pour un enfant dont le poids est jusqu'à 37,5 kg.
- b) les effets personnels de l'équipage;
- c) les provisions et la cargaison (le cas échéant), les denrées sèches;
- d) les liquides consommables contenus dans des réservoirs portatifs (eau potable, carburant) remplis à 95 % de leur capacité maximale;
- e) l'annexe ou autre embarcation prévue pour être transportée à bord, et tout moteur hors-bord qui leur est associé;

NOTE Les équipements optionnels ne sont pas compris dans la masse figurant dans la plaque du constructeur.

## 7 Manuel du propriétaire

7.1 Le fabricant doit indiquer dans le manuel du propriétaire le nombre maximal de personnes recommandé conformément à [l'Article 4](#).

7.2 Le fabricant doit indiquer dans le manuel du propriétaire la charge maximale et la charge maximale pour la plaque du constructeur recommandées conformément aux [Articles 5](#) et [6](#).

## Annexe ZA (informative)

### Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de 2013/53/UE

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation M/542/C(2015) 8736 final de la Commission européenne afin de fournir un seul moyen volontaire d'être conforme aux exigences essentielles de la directive 2013/53/UE.

Une fois la présente norme citée au Journal Officiel des Communautés Européennes au titre de ladite Directive, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués au [Tableau ZA.1](#) confère, dans les limites du domaine d'application de la norme, une présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et des réglementations AELE associée.

**Tableau ZA.1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et l'Annexe I de la directive 2013/53/UE**

Exigences essentielles de la directive 2013/53/EU	Article(s)/paragraphe(s) de cette EN	Remarques/Notes
Annexe I.A.3.6 – Charge maximale recommandée par le fabricant	<a href="#">Articles 5</a>	

AVERTISSEMENT1 — La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne

AVERTISSEMENT 2 — D'autres dispositions de la législation de l'Union européenne peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme

## Bibliographie

- [1] ISO 6185-1, *Bateaux pneumatiques — Partie 1: Bateaux équipés d'un moteur d'une puissance maximale de 4,5 kW*
- [2] ISO 6185-2, *Bateaux pneumatiques — Partie 2: Bateaux équipés d'un moteur d'une puissance maximale comprise entre 4,5 kW et 15 kW inclus*
- [3] ISO 6185-3, *Bateaux pneumatiques — Partie 3: Bateaux d'une longueur de coque inférieure à 8 m et d'une puissance moteur assignée supérieure ou égale à 15 kW*
- [4] ISO 8666, *Petits navires — Données principales*
- [5] ISO 12217 (toutes les parties), *Petits navires — Stabilité et flottabilité*
- [6] ISO 13590, *Petits navires — Motos aquatiques — Exigences de construction et d'installation des systèmes*
- [7] ISO 14945, *Petits navires — Plaque du constructeur*

**ITEH STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)  
Full standard:  
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/7c33c8b-0f0b-4f45-bbd1-631a5523b741/iso-fdis-14946>